



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 49809

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la journée de carence instaurée dans la fonction publique. Le bilan annuel réalisé par Sofaxis concernant les absences au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales en 2012 vient d'être rendu public. Il apparaît que les arrêts d'une journée en maladie ordinaire ont reculé de plus de 43 % en un an dans la Fonction publique territoriale (FPT) et de 40 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). La mise en application d'un jour de carence en maladie ordinaire explique probablement ce phénomène selon Pierre Souchon, directeur adjoint du département ingénierie services du Groupe Sofaxis. Dans ce contexte, Il l'interroge sur l'opportunité de supprimer le jour de carence à compter du 1er janvier 2014.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49809

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1523

Question retirée le : 5 avril 2016 (Fin de mandat)